

Signature officielle de la Convention de Disponibilité Employeur

Entre le SDIS 32 et la commune de Masseube



Signature officielle de la Convention de Disponibilité Employeur

La signature officielle de la Convention de Disponibilité Employeurs ENTRE LE sdps 32 E et la commune de Masseube a eu lieu mercredi 9 juillet à 16h30 au Centre de Secours et d'Incendie de Masseube

Cette convention a pour objectif de mettre à disposition du SDIS32 ; les sapeurs-pompiers, volontaires, employés par la Collectivité cela sur le temps de travail pour des activités opérationnelles de secours